

2gré

Technopole Hélioparc
2 avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau



Préfecture du Puy-de-Dôme
Bureau de l'Environnement
18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
A l'attention de Monsieur Le Préfet

Affaire suivie par : Ewan Poulmarch
Tel : +33 6 59 60 45 56
E-mail : ewan.poulmarch@2gre.fr

Pau, le 30 juillet 2024

Objet : Déclaration d'Ouverture des Travaux (DOT) pour la campagne de mesures géophysiques 2024 dans le Puy-de-Dôme – PER « Riom – Clermont – Métropole »

Monsieur le préfet,

En qualité de Président Directeur Général d'Arverne Group SA, elle-même Présidente de 2gré, société titulaire du Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques dit « Riom – Clermont – Métropole », j'ai l'honneur de vous adresser une déclaration d'ouverture de travaux pour une campagne d'acquisition de mesures géophysiques dans le Puy-de-Dôme.

Cette déclaration est déposée conformément à l'article L.411-3 du Code minier qui précise que tout levé de mesures géophysiques doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'autorité compétente.

Du fait du rattachement des mesures géophysiques au Code minier, le présent dossier de déclaration a été établi au titre de l'article 4 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié, relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains :

Le dossier comprend 6 parties :

- 1) Indication de la qualité en laquelle le dossier est déposé ;
- 2) Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus ;
- 3) Dossier Santé & Sécurité ;
- 4) Incidence des travaux sur les ressources en eau ;
- 5) Évaluation des incidences environnementales et Natura 2000 ;
- 6) Étude de dangers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour 2gré
Pierre Brossollet
Président Directeur Général d'Arverne Group

Pierre Brossollet